

AVIS DE SOUTENANCE EN VUE DE L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

Discipline : Sciences Economiques

GALANTI Sébastien

Présentera ses travaux en vue de l'habilitation à diriger des recherches intitulés :

Le 5 septembre 2018 à 14 heures

Lieu : Université d'Orléans, Faculté Droit Economie Gestion, Bâtiment A, salle des Thèses

Devant le jury constitué par les personnalités suivantes :

| | |
|----------------------------|--|
| Alexis DIRER | Professeur, Université d'Orléans, garant de l'HDR. |
| Jean-Gabriel COUSIN | Professeur, Université de Lille, rapporteur |
| François DERRIEN | Professeur, HEC Paris, rapporteur |
| Pascal DUMONTIER | Professeur, Université Paris Dauphine, rapporteur |
| Michel DUBOIS | Professeur, Université de Neufchâtel |
| Jérôme MATHIS | Professeur, Université Paris Dauphine |

Résumé des travaux

Les travaux peuvent être présentés en quatre groupes.

Le premier groupe traite des analystes financiers sous l'angle des conflits d'intérêts. Ceux-ci, travaillant pour le compte de sociétés de courtage (*broker*) elles-mêmes filiales de grands groupes bancaires, produisent des prévisions de bénéfices, recommandations, objectifs de prix, à propos d'actions de sociétés cotées. Si déontologiquement les analystes ont intérêt à agir dans le meilleur intérêt de leurs clients gérants d'épargne collective, ils peuvent s'écarter de cette prescription pour plusieurs raisons. Deux articles théoriques et un article empirique explorent l'une de ses raisons : le fait que le profit de l'analyste augmente avec le volume de transactions passées selon son conseil.

Le deuxième groupe aborde la contribution à l'efficacité des marchés financiers. Dans la mesure où les analystes fournissent une information sur les firmes, suivre leurs conseils devrait occasionner un placement profitable. Ce devrait être d'autant plus le cas lorsque l'information est rare, coûteuse ou difficile d'accès, comme pour les pays émergents. L'étude du Marché de Tunis, menée dans le cadre d'un co-encadrement de thèse, s'inscrit dans ce cadre. Dans le cas français on analyse spécifiquement la relation firme-analyste. Enfin, on s'attache à montrer que le fait d'être suivi par un ou plusieurs analystes desserre significativement la contrainte financière d'une firme, dans le cas européen.

Le troisième groupe décline le même type de raisonnement en adressant spécifiquement le problème des PME. De même que pour les marchés émergents, les PME des pays développés peuvent être considérées comme un cas d'asymétrie. Un article et un chapitre de rapport constituent ces travaux.

Le dernier groupe de travaux aborde les questions liées aux fonds d'investissements de placement de l'épargne collective. Celles-ci se fondent sur trois articles plus anciens, ainsi que sur un article plus récent et un co-encadrement de thèse (en cours) sur la fragilité des fonds obligataires. En effet, comme le souligne le FMI ces dernières années, la masse de l'épargne placée en fonds de pension, assurance-vie ou OPCVM en obligations est considérable, et ceux-ci s'exposent donc au risque d'une remontée des taux. Il convient donc de mesurer le degré de fragilité des fonds obligataires, notamment à travers leur liquidité.